

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEREGA SOLUTIONS S'ENGAGE À PARTICIPER À L'INTRODUCTION EN BOURSE DE HYDROGENE DE FRANCE (HDF ENERGY) ET SIGNE UN PROTOCOLE D'ACCORD DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE

Moins d'un an après la signature le 7 juillet 2020 d'un accord entre TEREKA SA et Hydrogène De France "HDF Energy" pour le développement de solutions de stockage massif d'hydrogène vert en cavité saline et le lancement du projet pilote HyGéo, TEREKA SOLUTIONS s'engage à participer à l'introduction en bourse de HDF Energy à hauteur de 10M €* et signe avec elle un protocole d'accord de partenariat stratégique visant à promouvoir et favoriser le déploiement de la chaîne de valeur hydrogène en France et en Europe.

Grâce à la complémentarité des expertises de TEREKA SOLUTIONS et HDF Energy, l'accord a pour objectif de **concevoir des solutions décarbonées répondant aux enjeux et besoins des secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la mobilité**. Il permettra d'identifier et d'adresser conjointement les segments de marché les plus prometteurs à court/moyen termes en développant et en exécutant des projets articulant technologies et infrastructures hydrogène.

Dans ces conditions, **TEREKA SOLUTIONS s'est engagée à participer à l'introduction en bourse de HDF Energy pour un montant de 10M €*.** L'investissement de TEREKA SOLUTIONS s'inscrit dans le contexte d'un **partenariat stratégique** décrit aux termes d'un protocole d'accord conclu pour une période de cinq ans, qui a **pour objectif de promouvoir et favoriser le déploiement de la chaîne de valeur hydrogène par la mise en œuvre d'une stratégie conduisant à :**

- identifier et développer des projets hydrogène nationaux et territoriaux pour lesquels HDF Energy développe ses solutions Renewstable® et HyPower® et TEREKA SOLUTIONS propose ses solutions de transport, stockage et livraison de l'hydrogène pour des applications industrielles ou de mobilité. Ces projets permettront en outre de construire des références communes dans un premier temps en France pouvant être proposées à l'export ; et
- permettre le développement par TEREKA SOLUTIONS de grandes infrastructures de transport et de stockage d'hydrogène, à partir desquelles HDF Energy pourrait déployer à grande échelle son offre décarbonée Hypower®.

Il est précisé que, conformément aux termes de l'engagement de souscription de TEREKA SOLUTIONS, l'Assemblée Générale de HDF Energy en date du 8 juin 2021 a nommé, sous condition suspensive et à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris et du respect, dans ce cadre, par TEREKA SOLUTIONS de son engagement de souscription et de la libération des fonds correspondants, la société TEREKA SOLUTIONS en tant que censeur.

« Nous nous réjouissons tout particulièrement de la signature de ce protocole d'accord visant à développer l'hydrogène sur notre territoire mais plus généralement en Europe permettant ainsi d'accélérer la transition énergétique par le jeu d'alliances stratégiques et judicieuses. Unir les forces d'acteurs engagés dans la décarbonation de l'industrie, de la mobilité et par conséquent de l'économie, ne peut que faciliter l'atteinte de l'objectif ambitieux de neutralité carbone que se sont fixés la France et l'Europe pour 2050. »

Dominique Mockly, Président de Teréga Solutions

«Après avoir lancé avec Teréga une collaboration sur le projet HyGéo, nous entrons maintenant dans une phase dynamique en développant ensemble de nouvelles solutions hydrogène grâce à la complémentarité de nos marchés.»

Damien Havard, Président & Directeur Général de HDF Energy

À propos de Teréga SAS (maison mère de Teréga Solutions et de Teréga SA)

Véritable accélérateur de la transition énergétique, Teréga déploie depuis plus de 75 ans un savoir-faire d'exception dans le développement d'infrastructures de transport et de stockage de gaz et conçoit aujourd'hui des solutions innovantes pour relever les grands défis énergétiques en France et en Europe. L'actionnariat du Groupe Teréga est constitué de SNAM Spa, GIC, EDF Invest et Predica.

Relations Médias Teréga :

Céline DALLEST
celine.dallest@terega.fr
06 38 89 11 07

Agence AUVRAY & ASSOCIES :

Candide HEIZ
c.heiz@auvray-associes.com
01 58 22 21 13

A propos de Hydrogène De France (HDF Energy) :

Hydrogène De France, pionnier mondial de l'hydrogène-électricité, développe des centrales *Hydrogen-Power* de grande capacité et participe, au travers de sociétés projets dédiées, à leur exploitation. Ces centrales fourniront une électricité continue ou à la demande à partir d'énergies renouvelables (éolien ou solaire), associées à des piles à combustible de forte puissance fournies par Hydrogène De France.

Hydrogène De France développe deux modèles de centrales *Hydrogen-Power* :

- **Renewstable® (POWER-TO-POWER)** : Centrales électriques multi-mégawatts, produisant de l'électricité stable, constituées d'une source renouvelable intermittente et d'une chaîne hydrogène incluant le stockage d'énergie sur place.



- **HyPower® (GAS-TO-POWER)** : Centrales électriques
« Gas-to-Power » produisant une électricité à la demande à partir d'hydrogène décarboné provenant des réseaux de transport.

Hydrogène De France intègre le savoir-faire clé de la pile à combustible, dans le cadre d'un protocole d'accord avec Ballard (accord de licence exclusive de 7 ans), et développe en France (Métropole de Bordeaux) la première usine au monde de fabrication en série de piles à combustible de forte puissance pour l'énergie qui sera mise en service en 2023. Au travers de cette activité, Hydrogène De France adressera également les marchés du maritime et des data centers.

Hydrogène De France se positionne ainsi comme un puissant accélérateur de la transition énergétique en fournissant une électricité renouvelable non-intermittente et compétitive, parfaitement adaptée aux réseaux et à la demande.

*** 10M €** : Montant que TERECA SOLUTIONS s'est engagée à souscrire à l'introduction en bourse de HDF Energy, étant précisé que cet engagement a vocation à être servi en priorité et intégralement mais qu'il pourra néanmoins être réduit dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'introduction en bourse seraient très supérieures au nombre d'actions offertes).